

Décision portant changement de rattachement à une Délégation Régionale

LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE D'EVRY - VAL D'ESSONNE

Vu le Code de l'éducation ;

Vu le décret n° 83-975 du 10 novembre 1983 modifié relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu le décret n° 2016-1076 du 3 août 2016 modifiant le décret n° 83-975 du 10 novembre 1983 relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu le décret du 26 novembre 2018 portant nomination du Président de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu l'avis émis par la commission scientifique spécialisée CSS 1 dans sa séance du 13 au 17 mai 2019 ;

Vu l'avis émis par le conseil scientifique de l'Inserm dans sa séance du 1^{er} au 5 juillet 2019 ;

Vu la décision Inserm n° 2013-110 du 6 juin 2013 relative aux unités de recherche et autres formations de l'Inserm ;

Vu la décision Inserm n° 2015-242 créant l'Unité Mixte de Recherche Inserm U 1204 ;

Vu la décision Inserm n° 2018-078 rattachant l'Unité Mixte de Recherche Inserm U 1204 à la Délégation Régionale Paris 6 ;

Vu la décision Inserm n° 2020-56 renouvelant l'Unité Mixte de Recherche Inserm U 1204 ;

Décident :

Article 1 : L'Unité Mixte de Recherche U 1204 intitulée "Laboratoire structure et activité des biomolécules normales et pathologiques" est rattachée à la Délégation Régionale Paris 11.

Article 2 : La présente décision prend effet au 1^{er} janvier 2020.

LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE

pl
Pour le Président-Directeur général
La Directrice Générale déléguée
Claire Giry



LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE D'EVRY - VAL D'ESSONNE

Le Président de l'Université
Val d'Essonne

Patrick CURMI